

EN ACTION POUR LE LOGEMENT

LETTRE D'INFORMATION
ACTION LOGEMENT

#01 - DÉCEMBRE 2016

ActionLogement 



Action Logement, dans sa nouvelle configuration, rénové et structuré, poursuit ses deux missions fondatrices.

La première concerne l'offre de logements : construire, réhabiliter et financer des logements sociaux et intermédiaires, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. La deuxième vise à accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle en proposant des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement et donc à l'emploi.



C'est tout naturellement que le groupe Action Logement tel qu'il prend forme au 1^{er} janvier s'articule autour de trois entités

juridiques. Action Logement Groupe matérialise l'impulsion politique, la cohérence stratégique et la cohésion de nos forces en mouvement. Action Logement Services préfigure notre action dans les territoires avec des instances politiques localisées au plus près des besoins, et des équipes régionales dédiées aux services des entreprises et de leurs salariés. Action Logement Immobilier garantit la cohérence des orientations stratégiques définies par la tête de groupe en laissant une autonomie de gestion et leur ancrage local aux ESH.

Si la nouvelle organisation est effective au 1^{er} janvier, la dynamique Action Logement n'a pas attendu pour générer de premiers effets positifs. C'est l'exemple de Visale, une garantie locative pour les salariés nouvellement embauchés et tous les jeunes de moins de 30 ans, mais aussi celui des prêts de haut de bilan bonifiés, au bénéfice de tous les bailleurs et de tous les territoires, sans oublier la convention signée avec l'Anah pour mobiliser plus fortement le parc privé. En finançant l'ANRU à hauteur de 93 %, Action Logement se positionne comme un acteur clé de la mixité sociale.

Ces avancées concrètes témoignent du positionnement unique d'Action Logement au sein des acteurs du logement, et de notre volonté de développer un outil efficace pour soutenir la politique du logement au service de l'emploi. Elles font de lui un groupe innovant au service des salariés, des bailleurs, des entreprises, et de la dynamique économique et sociale des territoires.

Jacques Chanut,
Président d'Action Logement
Jean-Baptiste Dolci,
Vice-Président d'Action Logement



SUPPLÉMENT
Découvrez avec
cette lettre les
10 engagements
d'Action Logement

AU SOMMAIRE DE CETTE LETTRE



AGIR ET INNOVER
EN COHÉRENCE AVEC
LES BESOINS

- ◆ Action Logement en chiffres
- ◆ Des dispositifs innovants pour le parc social et le parc privé
- ◆ Une nouvelle organisation pour Action Logement



PAGE
04

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

EN ACTION(S)

- ◆ Normandie et Hauts-de-France : soutenir les alternants et les apprentis
- ◆ Grand Est : accompagner les dynamiques territoriales



ACTION
LOGEMENT
EN
CHIFFRES
- 2015 -



588 000

AIDES ET LOGEMENTS
ATTRIBUÉS GRÂCE
AUX CONTRIBUTIONS
DES ENTREPRISES



948 000

LOGEMENTS DONT
877 000 LOGEMENTS
SOCIAUX ET
71 000 LOGEMENTS
INTERMÉDIAIRES



93%

DU FINANCEMENT
DE L'ANRU

DES DISPOSITIFS INNOVANTS POUR LE PARC SOCIAL ET LE PARC PRIVÉ

Le logement des salariés est la vocation d'Action Logement. Ses missions? Construire, réhabiliter, financer des logements sociaux et intermédiaires, mais aussi accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle avec des services et aides financières. Des actions qui nécessitent d'être inventif et en phase avec les besoins du terrain.

VISALE, LA CAUTION LOCATIVE POUR UN ACCÈS FACILITÉ AU PARC PRIVÉ

Visale est une mesure en faveur du logement des salariés de plus de 30 ans nouvellement embauchés, et de tous les jeunes de moins de 30 ans, pour les aider à entrer dans la vie active. Elle s'adresse également aux jeunes entrepreneurs, aux jeunes en recherche d'emploi, ainsi qu'aux étudiants. Visale concerne un tiers de ceux qui entrent chaque année dans le parc locatif privé, soit environ 600 000 ménages, dont 300 000 jeunes.

Objectif? Permettre aux salariés de se loger pour prendre un nouvel emploi, et aux jeunes de disposer d'un logement, une nécessité pour débiter dans la vie professionnelle. D'autant que pour 90 % d'entre eux, l'entrée dans un emploi ne se fait pas en CDI. Le dispositif vise également à faciliter l'installation à proximité des pôles universitaires pour encourager la formation.

En savoir plus: www.visale.fr

UN DISPOSITIF INCITATIF

Un dispositif inédit a été mis en place en partenariat avec l'Anah.

Objectif? Encourager les propriétaires bailleurs à engager des travaux dans leurs logements et à louer ces derniers à des ménages aux revenus modestes. Cette incitation prend la forme d'une aide financière apportée par l'Anah et soutenue par Action Logement. En contrepartie de la contribution financière du



groupe au programme "Habiter mieux", un dispositif d'incitation des propriétaires bailleurs aidés par l'Anah à la réservation de ces logements pour les salariés bénéficiaires d'Action Logement est mis en place. 10 000 logements du parc privé seront ainsi mobilisés.

UN PRÊT POUR DONNER DU SOUFFLE À L'INVESTISSEMENT

Le dispositif des prêts de haut de bilan bonifiés est un nouveau dispositif financier de soutien aux investissements de tous les bailleurs. Le principe est de prêter sur du très long terme (30 à 40 ans), avec pendant 20 ans, un taux d'intérêt à zéro % et un différé d'amortissement.

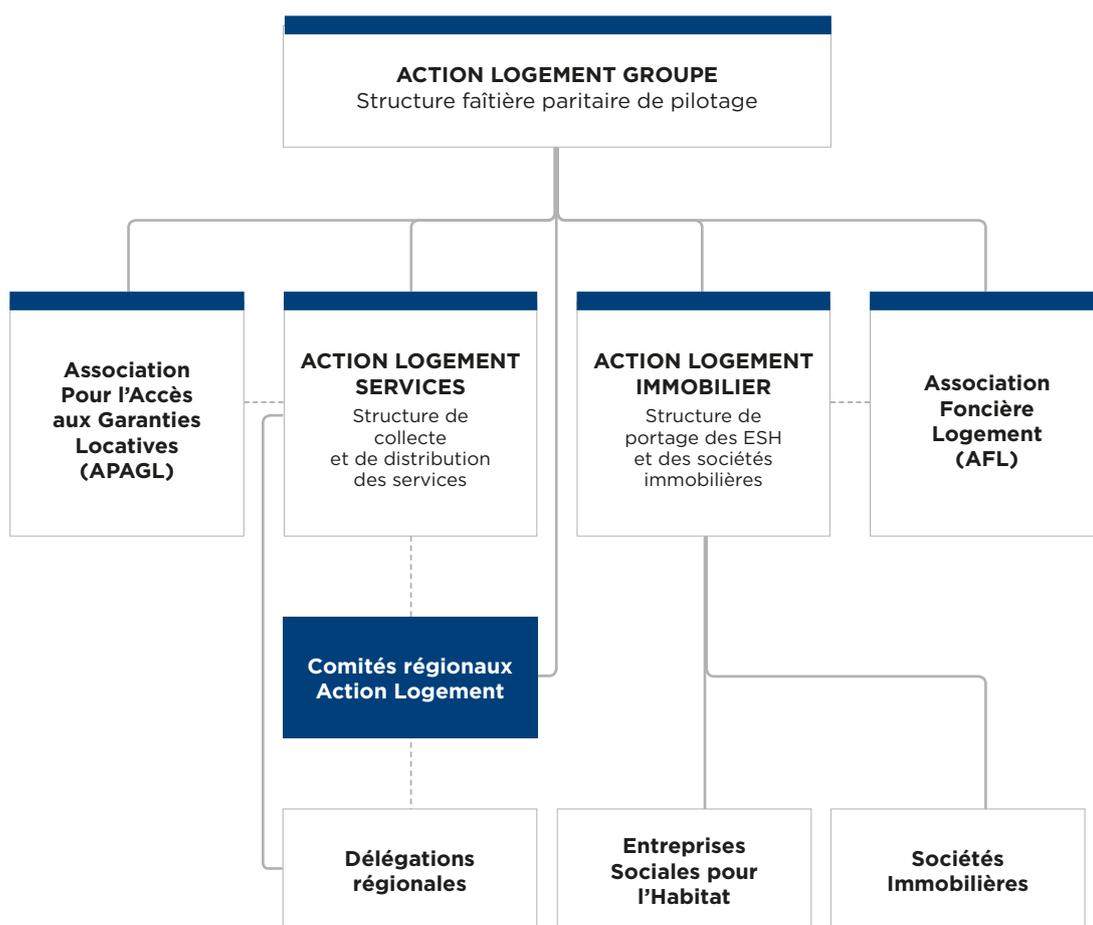
Objectif? Libérer des fonds nécessaires à l'accélération de la construction et de la rénovation de logements sociaux. Lancé en 2016, il est doté d'une enveloppe de financements de 2 milliards d'euros bonifiés à parité entre Action Logement et la Caisse des Dépôts. Ce dispositif va permettre de rénover, d'ici 2019, plus de 180 000 logements, et de créer plus de 26 000 logements sociaux supplémentaires.

Une nouvelle organisation pour Action Logement



Au niveau national

Le 1^{er} janvier, un groupe unique, national et implanté localement sur l'ensemble du territoire, est constitué. Il articule son action autour de trois entités : l'association Action Logement Groupe (structure faitière) et deux SAS, Action Logement Services et Action Logement Immobilier. Chaque entité dispose d'une gouvernance paritaire dédiée. Cette organisation vise plus de proximité, de lisibilité, d'efficacité et d'équité.



Au niveau régional

Le comité régional Action Logement est un organe paritaire composé de 20 membres des organisations patronales et syndicales représentées dans Action Logement. Un comité régional est présent dans chacune des 13 nouvelles régions. Grâce à l'appui des délégations régionales, ces comités régionaux renforcent les liens avec les acteurs locaux. Ils sont également des relais efficaces des besoins spécifiques de chaque territoire afin de pouvoir développer des solutions adaptées. Ses membres sont les interlocuteurs privilégiés des élus et des partenaires et représentent la gouvernance d'Action Logement. L'installation des comités régionaux s'est déroulée avec succès au deuxième semestre 2016. Au premier trimestre 2017, seront installés officiellement les 5 Comités Territoriaux d'Outre-Mer : Mayotte, La Réunion, Guadeloupe, Martinique et Guyane.

ACTION LOGEMENT EN QUELQUES DATES...

2015

AVRIL

Le Conseil d'Administration décide d'engager une réforme en profondeur d'Action Logement afin de constituer un groupe national, inscrit dans l'économie sociale et solidaire.

JUIN

Les Partenaires sociaux approuvent en Assemblée Générale le projet de réforme soutenu par l'État.

2016

MAI

Le Parlement adopte définitivement le projet de réforme.

JUIN

Action Logement débute l'installation des comités régionaux.

OCTOBRE

L'ordonnance organisant le groupe Action Logement est publiée au Journal Officiel.

DÉCEMBRE

Les nouveaux statuts d'Action Logement sont approuvés par décret.

EN ACTION(S)

Par des partenariats avec les collectivités et les acteurs du logement, Action Logement s'engage auprès des territoires pour développer des solutions d'accès simplifié au logement pour les salariés et les jeunes.

NORMANDIE ET HAUTS-DE-FRANCE Soutenir les alternants et les apprentis

Du fait de la spécificité de leur formation, 15 jours en entreprise et 15 jours à l'école, les alternants sont régulièrement soumis à une double localisation forcée et coûteuse. Une situation renforcée par le fait que les dispositifs et les aides existants ne sont pas suffisamment connus. Action Logement s'est engagé le 30 novembre 2016 auprès de la **Région Normandie** et de la **Région Hauts-de-France** pour répondre à cette problématique de manière innovante: une plateforme « Logements des apprentis et des alternants » sera mise en ligne sur les sites des régions et de leurs partenaires. Elle centralisera l'information sur l'offre d'Action Logement et de ses partenaires et harmonisera le mode de distribution de différents services, aides et produits. Des protocoles d'accord sont en cours d'élaboration, notamment avec l'Île-de-France, Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine.



DE GAUCHE À DROITE :

Marc MILLET,
Conseiller régional,
Président de la commission
formation et orientation de
la région Normandie

Jacques FURON et Régis BELLENCONTRE, Président et Vice-président du comité régional Action Logement Normandie



DE GAUCHE À DROITE :

Sébastien HUYGHE,
Député du Nord,
Vice-président de la région
des Hauts-de-France, en
charge de l'apprentissage

Frédéric ROUSSEL et Jean-François DUFLO,
Président et Vice-président
du comité régional Action
Logement Hauts-de-France

GRAND EST Accompagner les dynamiques territoriales



DE GAUCHE À DROITE :

Syamak AGHA BABAEI,
Vice-président de l'Eurométropole
de Strasbourg en charge de l'Habitat

Benoist APPARU,
Ancien ministre, Député-maire
de Châlons-en-Champagne

Damien SIONNEAU,
Président du comité régional Action
Logement Grand Est

Denis RAMBAUD,
Président de l'union régionale HLM
Grand Est, Président de la Fédération
Nationale des Associations régionales

Action Logement se mobilise aux côtés de la **Ville de Châlons-en-Champagne** (45 000 habitants) pour lutter contre la désertification de son centre-ville. L'objectif est de mettre sur le marché une centaine de logements neufs ou rénovés. Le groupe Action Logement se positionnera en opérateur global. Les synergies entre Action Logement Services et Action Logement Immobilier favoriseront la fluidité des parcours résidentiels et professionnels des salariés et contribueront à l'attractivité du territoire.

La convention signée avec l'**Eurométropole de Strasbourg** vise à soutenir les efforts de la collectivité en faveur du logement des salariés, en cohérence avec les enjeux de développement économique et territorial. Une attention particulière est portée aux jeunes salariés et apprentis afin de sécuriser le parcours résidentiel et professionnel. Le développement de démarches innovantes et la mise en réseau des acteurs sont également des thématiques centrales. Sans oublier les échanges prospectifs sur les besoins en logements.

L'**Union régionale HLM du Grand Est** est l'organisation représentative du secteur HLM de la région Grand Est (80 organismes HLM, 412 000 logements locatifs sociaux). La nouvelle convention signée avec Action Logement a pour objectif de proposer un cadre de collaboration adapté aux enjeux d'habitat de la région Grand Est. Celui-ci permettra de croiser les besoins des entreprises, des salariés, des territoires et des organismes HLM pour définir une vision partagée des besoins en matière de réhabilitation-restructuration des patrimoines existants et en offre nouvelle de logements.